RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 7E391791-8F1A-47EE-ADBA-A48B0160DD8A

AB TRANSACTION
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 €uros
Siège social : 16 Boulevard VAUBAN, 59800 LILLE
914 881 594 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quinze avril,
A dix heures,

Les associés de la Société AB TRANSACTION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président adressée à chaque associé.

Sont présents :

- **Société A7B**, représentée aux présentes Monsieur Alexis BLOMME, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

- **Monsieur Victor SPINNEWYN**, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Victor SPINNEWYN, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Alexis BLOMME est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,

Docusign Envelope ID: 7E391791-8F1A-47EE-ADBA-A48B0160DD8A

- la demande d'agrément,

- Un exemplaire des statuts de la Société,

- Le rapport du Président,

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,

- Agrément d'une cession d'actions,

- Changement de Président,

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'agréer la cession par Monsieur Victor SPINNEWYN au profit de la société VS HOLDING des cinquante actions lui appartenant dans la Société pour un montant de 500 €uros.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Docusign Envelope ID: 7E391791-8F1A-47EE-ADBA-A48B0160DD8A

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Victor SPINNEWYN de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société VS HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €uros dont le siège se situe 12 Avenue de FLANDRE, 59 000 LILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 928 265 545, représentée par Monsieur Victor SPINNEWYN, en qualité de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer de la page 20, deuxième partie, des statuts la nomination de l'ancien président sans qu'il y ait lieu de la remplacer par celle du nouveau président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Société A7B
Alexis BLOMME

DocuSigned by:
[redacted]
BE20961FBCE04B1...

Victor SPINNEWYN

[redacted]
DD341B90FCED41C...